

Vous êtes étudiant, apprenti, jeune salarié, vous recherchez une solution de logement ?



**Choisissez l'habitat
intergénérationnel**

- Partage
- Entraide
- Convivialité

En logeant chez un senior !

La Caf de la Gironde et la Carsat Aquitaine
vous accompagnent dans vos démarches
avec leur partenaire local du réseau Cohabilis

► Association **Vivre Avec**
40 rue du Sablonat - 33800 Bordeaux
06 50 72 48 99 ou 05 57 95 66 02
www.logement-solidaire.org
contact@logement-solidaire.org



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Aquitaine

Partenaire réseau

cohabilis
Créateurs de liens par l'habitat



La cohabitation intergénérationnelle solidaire, c'est quoi ?



C'est un esprit de convivialité et d'entraide

Si vous êtes étudiant, apprenti ou stagiaire et vous souhaitez cohabiter avec un senior dans son logement, vous pouvez bénéficier de ce dispositif.

Le principe est de mettre en contact un senior (60 ans et +) avec un jeune (-30 ans) pour cohabiter et s'entraider. Une solution avantageuse pour le jeune, qui peut être logé à moindre coût et bénéficier d'un lien enrichissant et pour le senior, qui a quelqu'un avec qui partager et discuter.

La relation entre le senior et le jeune est définie par un contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire que chacun signe. Une charte applicable aux associations accompagnant la mise en place de la cohabitation précise le cadre juridique du dispositif.

Deux formules sont proposées

- **La cohabitation « conviviale »** : vous disposez d'une chambre chez un senior, vous partagez des moments avec lui (repas, discussions...) et vous lui versez une contrepartie financière modeste.
- **La cohabitation « solidaire »** : avec cette formule, vous disposez d'une chambre dans le logement du senior et, selon les cas, vous assurez une présence bienveillante en soirée et de « menus services » (faire les courses, fermer les volets, sortir les poubelles...) convenus avec le senior et vous participez aux charges fixes (eau, électricité, chauffage...).

Attention, cette présence ne se substitue pas aux services d'aide à domicile ou de soins à la personne.

Un accompagnement durant toute la durée de la cohabitation

- Vous contactez l'association locale du réseau **Cohabilis**, vous lui faites part de vos attentes en termes de logement et complétez un dossier.
- L'association vous met en contact avec un senior qui propose un logement correspondant à votre demande.
- L'association rencontre le senior et visite son logement, notamment pour s'assurer du bon état de celui-ci.
- Une fois la décision prise conjointement avec le senior, l'association organise la signature du contrat et accompagne le binôme tout au long de la cohabitation, selon les besoins.
- **Participation aux frais**

La Caf de la Gironde prend en charge une partie des frais de dossier et de suivi, dus à l'association pour l'accompagnement du binôme.



**d'infos, contacter l'association locale
« Vivre Avec »**
(coordonnées au recto).